

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux accessible par internet
dénommé « MORPION MAX »**

(Applicable à compter du 1^{er} décembre 2025)

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

**Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 3 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2 €. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 2 € ».

**Article 3
Lots**

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	20 000 €	40 000 €
4 lots de	1 000 €	4 000 €
300 lots de	100 €	30 000 €
6 000 lots de	40 €	240 000 €
120 000 lots de	10 €	1 200 000 €
100 000 lots de	6 €	600 000 €
300 000 lots de	4 €	1 200 000 €
323 000 lots de	2 €	646 000 €
849 306 lots formant un montant total de		3 960 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global d'une unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur une même unité de jeu.

**Article 4
Description du jeu**

4.1 L'unité de jeu comporte deux étapes de jeu dénommées « Jeu 1 » et « Jeu bonus ».

4.2. Première étape de jeu dénommée « Jeu 1 »

4.2.1 Le « Jeu 1 » est composé de deux zones de jeu cliquables, composées chacune d'une grille formée de 3 lignes horizontales et de 3 lignes verticales, comportant 9 cases au total. La première

grille, dénommée ci-après « grille 1 », est placée en haut de l'unité de jeu. La seconde grille, dénommée ci-après « grille 2 », est placée en bas de l'unité de jeu.

4.2.2 Pour chacune des grilles, une somme en euros, inscrite en chiffres, est associée à chaque ligne horizontale, à chaque ligne verticale, ainsi qu'à une ligne diagonale.

Pour la grille 1, les sommes associées aux lignes sont les suivantes : 2 €, 4 €, 6 €, 10 €, 40 €, 100 €, 1 000 €, à l'exclusion de toute autre somme. Pour la grille 2, les sommes associées aux lignes sont les suivantes : 2 €, 4 €, 6 €, 10 €, 40 €, 100 €, 20 000 €, à l'exclusion de toute autre somme.

4.2.3 Les éléments inscrits sous les cases de chacune des grilles sont un symbole représentant un rond ou une croix ou un symbole diamant, tels que représentés sur l'écran des règles du jeu, à l'exclusion de tout autre symbole. Il y a au total 9 symboles à découvrir pour chaque grille.

4.2.4 Le joueur clique sur les cases des deux grilles et découvre, sous chaque case, un symbole représentant un rond ou un symbole représentant une croix ou un symbole représentant un diamant, conformément au sous-article 4.2.3.

4.2.5 Si le joueur découvre, sous une même grille, 3 symboles représentant un rond ou 3 symboles représentant une croix dans une même ligne horizontale, verticale ou diagonale, l'unité de jeu est gagnante. Le joueur remporte alors la somme associée à la ligne correspondante.

4.2.6 Le symbole représentant un diamant remplace un symbole représentant une croix ou un symbole représentant un rond. Dès lors, si le joueur découvre, sous une même grille, dans une même ligne horizontale, verticale ou diagonale, 3 symboles composés de deux symboles représentant un rond et d'un symbole représentant un diamant, ou de deux symboles représentant une croix et d'un symbole représentant un diamant, l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte la somme associée à la ligne correspondante.

4.2.7 Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.3 Deuxième étape de jeu dénommée « Jeu bonus »

4.3.1 Le « Jeu bonus » est composé d'une zone de jeu cliquable représentée par une étoile tenue par le personnage Morpion.

4.3.2 L'élément inscrit sous la zone de jeu est une somme en euros, inscrite en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 0 €, 2 €, 4 €, 6 €, 8 €, 10 €, 40 €, 100 €, 1 000 €, 20 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

4.3.3 Le joueur clique sur la zone de jeu et découvre un montant en euros, conformément au sous-article 4.3.2.

4.3.4 Si le joueur découvre un montant autre que 0 €, l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte ce montant.

4.3.5 Le « Jeu bonus » est perdant dans tous les autres cas.

4.4 À l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique et indivisible.

4.5 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 22/09/2025

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI